

Une offre santé et prévoyance accessible à tous

Acteur de référence en santé et prévoyance, avec environ 1 300 000 personnes protégées en santé et 600 000 assurés en prévoyance⁽¹⁾, le groupe Macif propose aux particuliers et aux professionnels des offres accessibles à tous, évolutives en fonction du parcours de vie et assorties de nombreux services.

Le pouvoir de protéger sa santé

Parce que la santé fait partie des biens les plus précieux, et qu'être bien soigné ne doit pas être une question de budget, la Macif s'engage à faciliter l'accès aux soins avec une cotisation et une couverture adaptée à la situation de chacun : jeunes, familles, retraités, dirigeants et salariés d'entreprises, agents territoriaux...

Spécialement conçu pour s'adapter aux besoins de chacun (jeunes, familles, retraités...), le **contrat Garantie Santé** est une mutuelle santé accessible à tous, sans questionnaire médical ni limite d'âge⁽²⁾, et évolutive dans le temps en fonction du budget et des besoins de chacun. Il offre une prise en charge immédiate avec un bonus fidélité⁽³⁾ en dentaire et optique permettant, au bout d'un an d'adhésion, d'augmenter sa prise en charge quelles que soient ses dépenses effectuées sur ces prestations. Ce contrat est également accessible aux travailleurs indépendants et défiscalisable dans le cadre de la loi Madelin⁽⁴⁾.

Avec les contrats **Garantie Santé Entreprises** et **Garantie Santé des Indépendants**, la Macif propose des garanties performantes aux salariés ainsi qu'aux dirigeants des entreprises du secteur privé (PME, TPE...), avec un accompagnement dans la mise en place du contrat, l'affiliation des salariés et un suivi tout au long de la vie du contrat par un conseiller spécialisé.

Les agents territoriaux⁽⁵⁾ recherchant une complémentaire santé adaptée à leur situation peuvent souscrire à **Garantie Santé Territoriaux**, un contrat labellisé éligible à la participation de l'employeur.

A chaque contrat ses avantages⁽⁶⁾ ...

Garantie Santé

la mutuelle santé accessible à tous

- Une prise en charge immédiate
- Des formules à personnaliser en fonction du budget et des besoins de chacun
- Le tiers payant auprès de 187 000 professionnels de santé⁽⁷⁾
- Un bonus fidélité en dentaire et optique⁽³⁾
- Un contrat accessible aux professionnels indépendants, défiscalisable dans le cadre de la loi Madelin⁽⁴⁾

Garantie Santé Entreprise - Garantie Santé des Indépendants

la mutuelle santé pour les dirigeants et leurs salariés

- Des garanties performantes pour les salariés et le dirigeant
- Un contrat responsable ouvrant droit à des avantages sociaux et fiscaux⁽⁴⁾
- Un accompagnement pour la mise en place du contrat, l'affiliation des salariés et un suivi tout au long de la vie du contrat par un conseiller spécialisé

Garantie Santé Territoriaux

la mutuelle santé dédiée aux agents territoriaux

- Le remboursement rapide des prestations
- Le tiers payant
- Une fidélité récompensée en dentaire et optique⁽³⁾
- De nombreux services associés, quelle que soit la formule choisie
- Un contrat labellisé, éligible à la participation employeur



**Les offres
commerciales
Santé**

- 2 mois offerts⁽⁸⁾ sur la cotisation Santé, pour toute première souscription d'un contrat Garantie Santé et d'un contrat de prévoyance (décès, obsèques ou autonomie) entre le 05/09/2016 et le 22/10/2016.
- 3 mois de cotisation offerts pour toute nouvelle adhésion au contrat Garantie Santé Territoriaux entre le 01/09/16 et le 31/12/2016.

Envisager sereinement l'avenir avec les offres prévoyance Macif

Un décès ou une perte d'autonomie peuvent avoir des conséquences sur le quotidien et le niveau de vie des familles. Avec les solutions de prévoyance de la Macif, il est possible de composer son assurance en fonction de ses besoins et de bénéficier, en complément des garanties financières, d'un accompagnement humain pour soi et ses proches.

Le contrat **Garantie autonomie** permet de bénéficier d'une couverture financière et de services ciblés afin de rester indépendant le plus longtemps possible.

Parce que personne n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie, le contrat **Garantie décès** assure une protection sur mesure en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès et permet également de protéger ses proches.

Pour soulager les familles dans la prise en charge des obsèques de leurs proches, le contrat **Garantie obsèques** de la Macif offre toutes les prestations indispensables à leur organisation et à leur financement⁽⁹⁾ et ce, dans le respect des dispositions prises par le défunt.

A chaque contrat ses avantages⁽⁶⁾ ...

Garantie autonomie

- Un dispositif humain et financier pour un maintien à domicile le plus longtemps, avec la possibilité d'être couvert dès la dépendance partielle
- Une cotisation fixée selon l'âge au moment de la souscription et un arrêt du paiement des cotisations en cas de dépendance médicalement constatée
- Des prestations d'accompagnement pour les aidants : aide administrative, bilan de l'habitat, relais en cas d'indisponibilité de l'aidant⁽¹⁰⁾, aide au répit, accompagnement psychologique
- Un contrat pouvant également permettre d'assurer ses parents

Garantie décès

- Des services accessibles dès la souscription et une assistance complète en cas de décès ou d'immobilisation temporaire
- Une protection en cas de décès à la suite d'un accident ou d'une maladie
- En cas de décès, versement d'un capital à partir de 25 000 € (exonéré d'impôts⁽⁴⁾) aux bénéficiaires de son choix, dont 8 000 € d'avance versés au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) sur simple appel téléphonique⁽¹¹⁾

Garantie obsèques

- Le financement et l'organisation des obsèques⁽⁹⁾ dans le respect des dispositions prises, disponible dans une version écologique
- Une personnalisation possible des obsèques
- De nombreux services pour les proches, au moment du décès et après les obsèques



**Les offres
commerciales
prévoyance**

- 45 € de réduction sur la 1^{ère} cotisation pour toute souscription d'un contrat Garantie Obsèques ou d'un contrat Garantie Autonomie entre le 05/09/2016 et le 22/10/2016.
- 2 mois offerts pour toute première souscription du contrat Garantie Décès entre le 05/09/2016 et le 22/10/2016.
- Pour toute souscription à deux⁽¹²⁾ d'un contrat Garantie Autonomie, Décès ou Obsèques entre le 05/09/2016 et le 22/10/2016, 10 % de réduction sur chacune des deux cotisations⁽¹³⁾.

- (1) Chiffres au 31/12/2015.
- (2) A partir de l'âge de 70 ans, il suffit de justifier, pour toute nouvelle adhésion, d'une adhésion précédente à une complémentaire santé sans interruption de garantie.
- (3) Sous conditions. Bonus fidélité applicable à certains forfaits dentaires et optiques à partir du niveau d'équipement 1.
- (4) Dans les conditions et limites de la législation en vigueur au 01/08/2016.
- (5) Agent titulaire ou non titulaire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- (6) Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat souscrit.
- (7) Chiffres à avril 2015.
- (8) Un mois de cotisation santé offert par an sur 2 ans. Offre commerciale soumise à conditions, valable une fois pour toute première souscription simultanée en point d'accueil Macif du 05/09/2016 au 22/10/2016.
- (9) Les sommes garanties peuvent s'avérer insuffisantes pour couvrir la totalité des frais d'obsèques au moment du décès.
- (10) Hospitalisation imprévue de plus de 2 jours ou d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours de l'aidant.
- (11) Le bénéficiaire désigné pour le versement de l'avance peut être distinct du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) pour le versement du solde du capital forfaitaire.
- (12) Conjoint, concubin, pacsé ou toute autre personne ayant un lien familial avec l'assuré. Offre soumise à conditions, non rétroactive et valable pendant toute la durée du contrat. Renseignement auprès d'un conseiller Macif.
- (13) La réduction s'applique uniquement sur la cotisation décès du contrat Garantie décès des deux souscripteurs.

Les contrats santé et prévoyance, individuels et collectifs, proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles régies par le Livre II du code de la Mutualité et adhérentes à la Mutualité Française et des institutions de prévoyance régies par le Code de la Sécurité sociale.

Les garanties d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES – Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS NIORT 481 511 632. Siège social : 118, avenue de Paris – 79000 Niort.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.



Groupe aux valeurs mutualistes, nous réunissons près de 5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18 millions de contrats au 1^{er} janvier 2016 (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros en 2015. Plus d'infos sur www.macif.fr

**Contact
Presse**

Sandra Claeys • 01 55 31 67 18 - sclaeys@macif.fr